



Projet cofinancé
par la Région

Règlement du Vall-Up Week-end

17 et 18 novembre 2023

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU VALL-UP WEEKEND

La Communauté de Communes du Vallespir (CCV) – domiciliée au 2, avenue du Vallespir à Céret (66400) organise le Vall-Up Weekend au 1 Rue du Foyer Municipal, 66480 Maureillas-Las-Illas les 17 et 18 novembre 2023 et en amont de ces dates des coachings préparatoires dont les dates sont à définir.

Cet appel à projets a pour objectif de détecter des projets de création ou de développement d'entreprises innovantes répondant à des besoins identifiés et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à un accompagnement spécifique fourni par la pépinière et ses partenaires.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET MODALITES DE CANDIDATURE

Toute personne physique âgée de 18 ans et plus pourra demander à s'inscrire à l'évènement.

Sur la base des demandes d'inscription les organisateurs peuvent sélectionner jusqu'à 10 candidats maximum. Les critères de sélection sont les suivants :

- Le projet est innovant ou atypique sur le territoire du Vallespir et répond à un besoin réel.
- Le porteur de projet est disponible et volontaire pour un accompagnement.
- L'intervention de Vall-Up auprès du créateur est pertinente.
- Le projet est cohérent et présente un plan de développement crédible.
- La faisabilité notamment technique, économique et juridique est avérée.
- Le projet présente un potentiel de développement économique et de création d'emplois.
- Le créateur montre des qualités entrepreneuriales et des capacités d'écoute.
- Le créateur semble être en adéquation avec son projet.
- Les candidats acceptent d'installer leur entreprise durablement (pendant au moins 3 ans après la période d'accompagnement) sur le territoire de la Communauté de Communes du Vallespir ou du Haut Vallespir.

Les projets liés aux domaines des énergies renouvelables, du cycle de l'eau et des productions locales seront particulièrement pris en considération, compte tenu de



Projet cofinancé
par la Région

l'engagement de la CCV dans ces domaines et des opportunités offertes par le territoire du Vallespir.

De plus, les dotations pour les lauréats (voir article 6) seront adaptées en fonction des besoins spécifiques de chaque projet, en tenant compte de leur alignement avec les thématiques du développement durable.

Les candidats peuvent soumettre des idées ou projets au moment de leur inscription à travers la présentation disponible sur le site www.vall-up.com.

Activités non éligibles :

- Professions libérales réglementées
- Filiales et franchises de société

Pour pouvoir être candidat, un créateur devra :

- Présenter son projet dans le dossier de candidature complet et soumis dans les délais, en respectant le cadre du processus fixé dans l'article 3,
- Décrire de manière complète et sincère la situation de son projet notamment au regard de la propriété intellectuelle et des contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou par un membre de l'équipe. Le non-respect de cette disposition pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du Comité de sélection.

Pour candidater, les créateurs téléchargent le dossier en ligne ou le sollicitent auprès de la pépinière à vallup@vallespir.com .

Ils le remettent en version numérique à cette même adresse avant la date de clôture de réception des dossiers de candidature, fixée au 30 septembre 2023, à minuit. Un accusé de réception sera envoyé et un entretien individuel sera proposé à chaque candidat.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE SELECTION

Le service Développement Économique de la Communauté de Communes du Vallespir assure la pré-sélection des dossiers sur la base d'une grille de sélection comprenant les critères ci-dessus.

A l'issue des 2 jours du Vall-Up Week-End (17/18 novembre 2023), les créateurs présélectionnés soutiendront leur candidature devant le jury, composé des élus, partenaires experts de la pépinière Vall-Up et de chefs d'entreprise du Vallespir. Les candidats présentent leur projet au jury pendant 5 minutes puis répondent à leurs questions pendant 10 minutes. Les délibérations sont confidentielles, se font à huis-clos et donnent lieu à une liste définitive de lauréats.

Le jury livre son palmarès sur la base de présentations orales réalisées sur le site, le samedi 18 novembre 2023. Il n'a pas à justifier ses décisions.



Projet cofinancé
par la Région

ARTICLE 4 : CANDIDATURES, RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS

Tous les renseignements relatifs au Vall-Up Weekend sont accessibles sur le site internet <https://www.vall-up.com>. En cas de demande d'informations complémentaires ou de requête particulière, merci d'adresser votre demande à l'adresse mail suivante : vallup@vallespir.com.

Les inscriptions se font à partir du site internet <https://www.vall-up.com> (rubrique Vall-Up Weekend) via un dossier de candidature à remplir et à retourner avant le 30 septembre à minuit à l'adresse vallup@vallespir.com, avec les documents spécifiés dans le dossier de candidature.

Les candidats seront informés par courriel de l'acceptation ou non de leur candidature.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

- 20 juin : ouverture des inscriptions
- 30 septembre à minuit : date limite d'inscription, les organisateurs se réservent le droit de prolonger le délai de candidature si nécessaire.
- Des sessions de préparation en présentiel et en distanciel auront lieu dans le mois d'octobre
- 17 novembre à 8h30 : ouverture du Vall-Up Weekend
- 18 novembre à 15h00 : présentation devant le jury et annonce des résultats en fin d'après-midi

La présence du porteur de projet est obligatoire les 17 et 18 novembre de 8h30 à 19h.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

Le jury peut désigner 1 à 5 équipes lauréates.

L'appel à projets offre droit à :

- Un accompagnement sur mesure par Vall-Up et ses partenaires d'une durée allant de 6 mois à 3 ans.

Et une dotation au choix parmi les suivantes en fonction des besoins du projet :

- Un hébergement en bureau, atelier ou coworking selon les disponibilités et besoins des lauréats, gratuit pendant 12 mois.
- Un logo et une charte graphique d'une valeur de 2000€
- Une publication dans une revue spécialisée
- Deux entrées pour un salon spécialisée
- Un accompagnement en community management d'une durée de 6 mois.
- Un audit flash avec un expert



Projet cofinancé
par la Région

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les organisateurs ne peuvent être tenus juridiquement responsables de la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques présentés par les candidats au cours de l'opération.

Toute information divulguée dans les documents et présentations orales pendant l'opération sera considérée comme une information publique.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles relatives à la participation des candidats au Vall-Up Weekend sont enregistrées dans un fichier informatisé détenu par la CCV.

Ces données ne seront traitées ou utilisées que pour ce qui est nécessaire à la tenue de l'évènement, et à l'avancement des projets des candidats.

Les informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire, notamment jusqu'à l'aboutissement d'un projet, sauf si :

- Un candidat exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, la CCV met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux organisateurs de l'évènement, lesquels sont soumis à une obligation de confidentialité. Ils ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec le présent règlement et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, les organisateurs s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.)

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leur image (via des supports papier et électronique). Ils renoncent uniquement pour les besoins de cette opération à revendiquer tout droit sur leur image, et acceptent la diffusion des photographies et de vidéos pouvant être prises à l'occasion de l'opération.



Projet cofinancé
par la Région

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS DIVERSES

Tout participant au Vall-Up Weekend s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter le présent règlement,
- Détenir la propriété intellectuelle de tous ses apports personnels à l'opération,
- Renoncer à tout recours concernant les décisions du jury.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler cet évènement sans que leur responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un candidat à tout moment au cours du « Vall-Up Weekend » s'il ne respecte pas une clause du présent règlement ou s'il en trouble l'organisation.

Fait le :

À :

Nom, prénom et signature
du candidat :